

## DURÉE



**3 jours** (21 heures)

## PUBLIC



Toute personne ayant nécessité d'utiliser une **Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes (P.E.M.P.)** et présentant les aptitudes médicales requises.

## PRÉREQUIS



Être âgé(e) de plus de 18 ans.

Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gant, gilet haute visibilité) ; faute de quoi, il ne pourra ni réaliser les exercices pratiques, ni être évalué.

## PLANNING



Les dates de nos formations «INTER» sont consultables sur notre site Internet [guards.fr](http://guards.fr) sur la page «Planning»

## OBJECTIFS

Formation préparant les candidats à passer les tests avec un organisme certifié  
Conduire une PEMP dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.  
Intégrer les règles de sécurité dans la conduite de la PEMP conformément au référentiel du CACES® R486.  
Accéder à des emplacements et évoluer en hauteur en sécurité en utilisant une PEMP.  
Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de la machine

## PROGRAMME

### THEORIE

Réglementation et textes en vigueur  
Obligations du constructeur, du loueur, du chef d'entreprise  
Grands principes de la conduite en sécurité  
Principales caractéristiques et catégories de PEMP  
Choix de l'appareil  
Poste de commande principal, de sauvetage, de dépannage  
Dispositifs de sécurité, la plaque de charge  
Vérifications avant mise/remise en service et vérifications périodiques  
Entretien du matériel  
Carnet de bord  
Balisage et signalisation  
Analyse des risques et des règles d'utilisation  
Gestes de commandement  
Équipements de protection individuelle

### PRATIQUE

Exercices pratiques de conduite sur PEMP

## PÉDAGOGIE

### Méthodes pédagogiques

Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation personnalisée composée de séquences théoriques en présentiel et à partir de ressources multimédia en autonomie, ainsi que d'exercices de mises en situations de travail.

### Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur, ainsi que ressources multimédia et paperboard.  
Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

### Moyens humains

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur.  
Testeur qualifié par un organisme certificateur.

## CONDITION DE VALIDATION

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de PEMP sont réalisées en fin de formation conformément à la recommandation R486 de la CNAMTS par un organisme certifié, en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.  
La délivrance du CACES® permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.  
Selon la Recommandation R486, le renouvellement du CACES® est à effectuer tous les cinq (5) ans.